

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## DYNASTRAT Part C - EUR

ISIN: FR0014003900

Cete SICAV est gérée par DNCA FINANCE

### Objectifs et politique d'investissement

#### Caractéristiques essentielles de la gestion :

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance supérieure à l'évolution de l'indice composite 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans + 10% €STER calculé coupons et dividendes réinvestis sur l'horizon de placement recommandée (5 ans minimum), notamment en sélectionnant des OPC répondant notamment à des critères d'investissement socialement responsables (ESG).

L'équipe de gestion utilise de façon active et discrétionnaire une gestion flexible et dynamique en investissant dans des OPCVM, des FIA et/ou des fonds d'investissement ainsi que des instruments financiers dérivés. Pour atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion cherche à mettre en œuvre une large diversification des actifs (actions, obligations, monétaires) en sélectionnant des OPC sur les critères suivants: (i) La définition d'une allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de style de gestion basée sur une analyse fondamentale macro-économique et micro-économique, (ii) la sélection des OPC, sur la base d'une analyse qualitative des fonds de l'univers d'investissement intégrant la dimension extra-financière. Le processus d'investissement et la sélection des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'Entreprise qui se décline en quatre volets : (i) Responsabilité actionariale (risque comptable, qualité du management etc.), (ii) Responsabilité sociale (conditions de travail, politique de formation, etc.) (iii) Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, etc.) (iv) Responsabilité environnementale (politique de gestion environnementale, enjeux liés à la biodiversité). Au sein des OPC gérés par DNCA Finance, la société de gestion implémente une approche « best in universe » visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité. La notation des entreprises est réalisée en interne exclusivement et s'appuie notamment sur les données brutes des entreprises ainsi que des rencontres régulières avec leur management. Ainsi une limite consiste en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Pour les OPC gérés par des sociétés de gestion tierces, l'équipe de gestion a adapté son processus de sélection basé sur l'analyse extra-financière de la Responsabilité d'Entreprise. Ce processus de sélection s'inscrit sur deux niveaux : (i) une analyse des sociétés de gestion externes en 6 axes : politique ESG interne, qualité de l'analyse ESG, transparence du reporting, qualité de la mesure ESG, labels et audits externes et Innovation & communication ; (ii) une double analyse quantitative et qualitative pour la sélection des OPC axée de manière non exhaustive sur la qualité de 3 piliers : processus de gestion, politique ESG, reporting ESG. S'agissant de ces OPC externes, des disparités d'approche extra-financière peuvent exister. Ces disparités peuvent s'illustrer au travers des critères extra-financiers sélectionnés, des pondérations et de la mesurabilité de ces critères. La société de gestion vise à sélectionner majoritairement des OPC intégrant une démarche identique et compatible avec sa propre démarche. De plus amples informations sur l'approche extra-financière figurent dans le prospectus de la SICAV. L'investissement dans des OPC relevant des articles 8 et 9 du Règlement SFDR, c'est-à-dire faisant la promotion de critères environnementaux et sociaux ou ayant un objectif de gestion durable, représentent au minimum 85% de l'actif net de la SICAV.

Dans le cadre d'une approche de gestion diversifiée d'un point de vue géographique, la SICAV pourra être exposée, exclusivement par le biais d'investissement en OPC ou en instruments financiers dérivés de 40 à 110% aux marchés d'actions internationaux. La SICAV pourra être exposée de façon indirecte aux risques liés aux petites capitalisations (c'est-à-dire inférieure à 1 milliard d'euros) jusqu'à 25% de l'actif net. De même elle pourra être exposée de façon indirecte à des actions d'émetteurs ayant leur siège social dans des pays hors OCDE (dont des pays émergents) dans la limite de 30% de l'actif net.

Par ailleurs, la SICAV pourra être exposée aux marchés US dans la limite de 50% de l'actif net et aux marchés du Japon dans la limite de 30% de l'actif net. L'exposition aux produits de taux, du secteur privé ou du secteur public sans répartition prédéfinie, sera comprise entre 0 et 40% de l'actif net, sans contraintes géographiques et, sans contraintes de notation ou non notés. Etant entendu que la société de gestion ne recourt pas systématiquement à des notations émises par des agences de notation pour fonder ses décisions d'investissement et procède à sa propre analyse de crédit.

La SICAV pourra également être exposée jusqu'à 20% de son actif en OPC monétaires.

La SICAV peut détenir 100% de son actif net en parts et/actions d'OPCVM ou, dans la limite de 30% de son actif net, en parts ou actions de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIA) relevant de la Directive 2011/61/UE et répondant aux critères listés à l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion pourra également recourir à des instruments financiers dérivés et à des titres intégrant des dérivés à titre de couverture et/ou d'exposition des risques action, de taux et de change. Enfin la SICAV pourra être exposée au risque de change jusqu'à 110% de l'actif net.

Information Benchmark : Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances et dans le cadre du calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

#### Autres informations importantes :

Les revenus sont capitalisés.

Le rachat des actions peut être demandé chaque jour.

#### Durée de placement recommandée :

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiel plus faible

Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

#### Risques importants non pris en compte par cet indicateur:

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque d'utilisation de produits dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner la valeur liquidative à la baisse en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de liquidité : L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature insuffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Risque lié à l'investissement dans des pays émergents : Les actions de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention de ces titres par le biais d'OPC sous-jacents peut augmenter le niveau de risque du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. L'exposition au marché d'actions et/ou de taux, explique le niveau de risque de cet OPCVM. La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. Vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller financier ou auprès de l'établissement auquel vous transmettez votre ordre, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

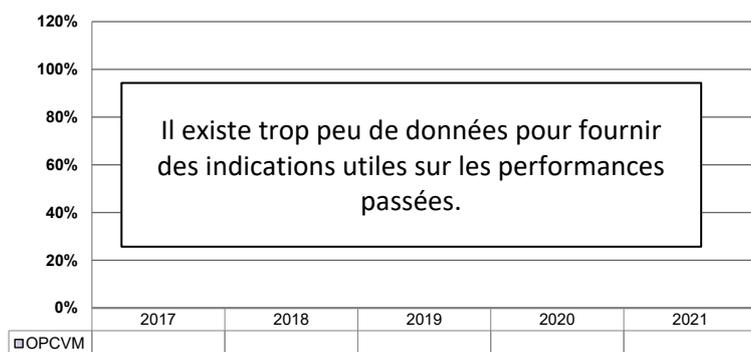
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	3,50%

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Ils ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00% 20% T.T.C de la performance positive au-delà de 60% STOXX EUROPE 600 + 30% FTSE MTS 1-3 ans + 10% €STER en cas de performance supérieure à l'indicateur <b>même en cas de performance négative</b> . Une période derattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 8 de la dernière version du prospectus disponible auprès de la société de gestion.

## Performances passées



Tous les frais sont inclus dans les calculs de performance.

Le lancement de la part/l'action présentée dans ce document a eu lieu en juin 2021.

La devise de présentation des performances est la suivante : EUR.

Les performances passées ne sont pas celles du futur. L'indicateur de référence est présenté coupons et dividendes réinvestis.

## Informations pratiques

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6 avenue de Provence F-75009 Paris

L'ensemble des documents réglementaires (prospectus, DICI, rapports annuels et semi-annuels) sont disponibles gratuitement au siège social de la société de gestion (19 Place Vendôme / F-75001 Paris / téléphone : +33-158625500)

Les informations relatives aux modalités pratiques des souscriptions et des rachats sont disponibles auprès de l'établissement qui reçoit habituellement vos ordres, ou auprès de l'établissement centralisateur principal : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC), 6 avenue de Provence F-75009 Paris / téléphone : +33-153488173 / Fax : +33-149742755.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées ont été établies sur la base du dernier exercice clos et sont communiquées dans le dernier rapport annuel disponible.

La législation fiscale du pays d'enregistrement de l'OPCVM pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur. La responsabilité de DNCA Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.